

Vaudano Yanis

De: ESCRIVE Emmie
Envoyé: mercredi 1 juillet 2026 14:41
À: *scot enquete publique
Cc: Distribution Occitanie
Objet: Contribution UNICEM - SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Madame, Monsieur,

L'UNICEM Occitanie, fédération régionale des industries de carrières et matériaux de construction, tient à remercier les rédacteurs du SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la prise en compte des orientations du Schéma Régional des Carrières dans les documents arrêtés. A toute fin utile, nous rappelons la publication d'un guide par la préfecture de Région Occitanie pour la "déclinaison des mesures du Schéma Régional des carrières d'Occitanie dans les documents d'urbanisme" consultable via le lien suivant :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-compatibilite-des-documents-d-urbanisme-a27094.html> .

En ce qui concerne l'accès aux gisements, paramètre essentiel à l'exploitation de toute carrière, nous approuvons la mesure visant la prise en compte des activités d'extraction de carrière et des gisements d'intérêt régional (GIR) dans le DOO. Il conviendrait tout de même que le SCoT fasse référence à l'ensemble des gisements d'intérêt prévus dans le Schéma Régional des Carrières qu'ils soient d'intérêt national, régional ou d'intérêt particulier au titre des granulats. Cette dernière catégorie dite GGIP est en cours d'identification dans le cadre de l'Observatoire régional des matériaux d'Occitanie (structure mise en place en septembre 2024). En effet, les objectifs 1.4 et 1.9 du SRC disposent qu'il faudra « permettre un accès » à ces gisements. Ces GGIP sont d'ailleurs évoqués dans le document d'articulation avec les documents de rang supérieur.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,



Emmie ESCRIVE

Chargée de mission
Délégation Pyrénées |
UNICEM Occitanie



www.unicem.fr



35B boulevard des
Récollets 31400
TOULOUSE